



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°13 :

MODIFICATIONS AU TABLEAU DES
EFFECTIFS

Séance ordinaire du 28 Septembre 2021

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 28 septembre 2021

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Emmanuelle ANGELINI (à Gwénaél LAMARQUE), Valérie BARLOIS – LEROUX (à Maël FETOUH), Michel MENJUCQ (à Guillaume ALEXANDRE), Daniel BALLA (à Violette LABARCHEDE), Benjamin DUGERS (à Sandrine JOVENE), Sarah DEHAIL (à Alain GERARD)

Absent :

Secrétaire : Sandrine JOVENE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

DOSSIER N° 13 : MODIFICATIONS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : Mathilde FERCHAUD

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs dans les conditions ci-dessous énoncées afin de tenir compte des avancements des agents ainsi que des mouvements de personnel et besoins d'évolution des services.

Ajustement de la qualification des emplois suite aux avancements de grade

FILIERE ADMINISTRATIVE

GRADE ACTUEL	CAT	Suppression	GRADE D'AVANCEMENT	CAT	Création
Adjoint administratif	C	2	Adjoint administratif principal 2^{ème} classe	C	2

FILIERE TECHNIQUE

GRADE ACTUEL	CAT	Suppression	GRADES D'AVANCEMENT	CAT	Création
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	Technicien Principal de 1^{ère} Classe	B	1
Agent de Maîtrise	C	2	Agent de Maîtrise Principal	C	2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	3	Adjoint technique principal 1^{ère} classe	C	3
Adjoint technique	C	13	Adjoint technique principal 2^{ème} classe	C	13

FILIERE SPORTIVE

GRADE ACTUEL	CAT	Suppression	GRADES D'AVANCEMENT	CAT	Création
Éducateur des APS	B	1	Éducateur des APS principal 2^{ème} classe	B	1

FILIERE ANIMATION

GRADE ACTUEL	CAT	Suppression	GRADES D'AVANCEMENT	CAT	Création
Animateur Principal de 2^{ème} classe	B	1	Animateur Principal de 1^{ère} classe	B	1
Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	Adjoint animation principal 1^{ère} classe	C	1
Adjoint animation	C	3	Adjoint animation principal 2^{ème} classe	C	3

FILIERE SOCIALE ET MEDICO SOCIALE

GRADE ACTUEL	CAT	Suppression	GRADE D'AVANCEMENT	CAT	Création
Puéricultrice de classe supérieure	A	1	Puéricultrice Hors Classe	A	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	C	3	Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe	C	3
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	1	ATSEM principal de 1^{ère} classe	C	1

1. Ajustement de la qualification des emplois pour les besoins d'évolution des services

FILIERE ADMINISTRATIVE

GRADE ACTUEL	CAT	Suppression	GRADE DE RECLASSEMENT	CAT	Création
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	C	1	Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe	C	1
Adjoint technique principal de de 1 ^{ère} classe	C	1	Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe	C	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe	C	1

Il est proposé la création de :

- un grade d'adjoint administratif Principal de 1^{ère} classe, suite à la mobilité interne d'une auxiliaire de puériculture, formulant une demande de reclassement dans un grade relevant de la filière administrative, au sein de la Direction Relations usager ;
- un grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, suite à la mobilité interne d'une agente technique des écoles, formulant une demande de reclassement dans un grade relevant de la filière administrative, au sein de la Direction Relations usager ;

- un grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, suite à la mobilité interne d'une agente technique des crèches, formulant une demande de reclassement dans un grade relevant de la filière administrative, au sein de la Direction Relations usager.

<u>Grade</u>	<u>Cat</u>	<u>Nombre</u>	<u>Création/Suppression</u>	<u>Observation</u>
Adjoint administratif	C	1	Création	
Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe	C	1	Création	
Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe	C	1	Création	

- Pour le recrutement d'un-e assistant-e administratif-ve, il est proposé la création d'un grade du cadre d'emplois des adjoints administratifs pour la Direction Éducation Jeunesse et Sports. Ce poste s'intègre dans la nouvelle organisation de la Direction, le déploiement du projet de service, « génération Alpha » et est compensé par plusieurs départs à la retraite, dont des responsables de services, remplacés en interne. Ce poste est également proposé en interne aux agents de la ville et du C.C.A.S., mais fera l'objet d'une publicité externe.
Conformément à l'article 3-3 2 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, le poste pourra être occupé par un agent contractuel, doté d'une expérience sur un secrétariat de direction.

FILIERE TECHNIQUE

<u>Grade</u>	<u>Cat</u>	<u>Nombre</u>	<u>Création/Suppression</u>	<u>Observation</u>
Technicien	B	1	Création	
Agent de Maîtrise	C	1	Suppression	

Il est proposé de transformer le grade d'agent de maîtrise en grade de Technicien afin de nommer le responsable du domaine public, lauréat du Concours.

Ainsi,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2313-3 ;

VU l'avis du Comité Technique du 28 septembre 2020 ;

Considérant que l'ensemble des emplois ainsi créés répond aux besoins de la collectivité pour assurer la continuité et la bonne marche des services publics municipaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
35 voix POUR

Article 1 : Modifie le tableau des effectifs selon les conditions ci-exposées,

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget chapitre 012.

Fait et délibéré le 28 Septembre 2021

LE MAIRE,



Patrick BOBET

4